



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2016

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

AFFICHE DU 27 janvier 2016 au 10 février 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 janvier pour les délibérations n° 1 à 18 et le 19 janvier pour les délibérations n° 19 à 30, s'est réuni le **MARDI 26 JANVIER 2016 à 19 H 00**, salle des délibérations, en Mairie des Sables d'Olonne.

*
* *

- ADMINISTRATION GENERALE -

1. ATTRIBUTION DE LA SOUS-CONCESSION DE PLAGE (LOT N°A) - APPROBATION DU CHOIX DU SOUS-CONCESSIONNAIRE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE SOUS-CONCESSION - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Conseil Municipal approuve le choix de la SARL CHOUCYOU PLAGE, Catherine RUCHAUD, comme sous-concessionnaire du lot A ainsi que le projet de convention de sous-concession de plage lot A d'une durée comprise entre sa notification et le 31 décembre 2027 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de sous-concession et ses annexes avec la SARL CHOUCYOU PLAGE, Catherine RUCHAUD, et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur.

2. ATTRIBUTION DE LA SOUS-CONCESSION DE PLAGE (LOT N°B) - APPROBATION DU CHOIX DU SOUS-CONCESSIONNAIRE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE SOUS-CONCESSION - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Conseil Municipal approuve le choix de la SARL L'ILE VERTE, Jean-Jacques CLIQUET, comme sous-concessionnaire du lot B ainsi que le projet de convention de sous-concession de plage lot B d'une durée comprise entre sa notification et le 31 décembre 2027 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de sous-concession et ses annexes avec la SARL L'ILE VERTE, Jean-Jacques CLIQUET, et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur.

3. ATTRIBUTION DE LA SOUS-CONCESSION DE PLAGE (LOT N°C) - APPROBATION DU CHOIX DU SOUS-CONCESSIONNAIRE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE SOUS-CONCESSION - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Conseil Municipal approuve le choix de la SARL ANTONINIO, Guy DAUBOEUF, comme sous-concessionnaire du lot C ainsi que le projet de convention de sous-concession de plage lot C d'une durée comprise entre sa notification et le 31 décembre 2027 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de sous-concession et ses annexes avec la SARL ANTONINIO, Guy DAUBOEUF et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur.

4. ATTRIBUTION DE LA SOUS-CONCESSION DE PLAGES (LOT N°D) - DECLARATION D'INFRACTUOSITE DE LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION DU LOT D - RECOURS PROCEDURE DE NEGOCIATION DIRECTE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recourir à la procédure de négociation directe visée à l'article L 1411-8 du code général des collectivités territoriales pour le choix d'un sous-concessionnaire pour le lot D.

5. ATTRIBUTION DE LA SOUS-CONCESSION DE PLAGES (LOT N°E) - APPROBATION DU CHOIX DU SOUS-CONCESSIONNAIRE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE SOUS-CONCESSION - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Conseil Municipal approuve le choix de la SARL L.B.S., Raphaël RETUREAU, comme sous-concessionnaire du lot E ainsi que le projet de convention de sous-concession de plage lot E d'une durée comprise entre sa notification et le 31 décembre 2027 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de sous-concession et ses annexes avec la SARL L.B.S., Raphaël RETUREAU, et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur.

6. ATTRIBUTION DE LA SOUS-CONCESSION DE PLAGES (LOT N°F) - APPROBATION DU CHOIX DU SOUS-CONCESSIONNAIRE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE SOUS-CONCESSION - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Conseil Municipal approuve le choix de la SARL LA CABANE, Sébastien FAURE, comme sous-concessionnaire du lot F ainsi que le projet de convention de sous-concession de plage lot F d'une durée comprise entre sa notification et le 31 décembre 2027 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de sous-concession et ses annexes avec la SARL LA CABANE, Sébastien FAURE, et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur.

7. ATTRIBUTION DE LA SOUS-CONCESSION DE PLAGES (LOT N°G) - APPROBATION DU CHOIX DU SOUS-CONCESSIONNAIRE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE SOUS-CONCESSION - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Conseil Municipal approuve le choix de la SAS LA PLAGES, Mathilde DURAND-ADELIN, comme sous-concessionnaire du lot G ainsi que le projet de convention de sous-concession de plage lot G d'une durée comprise entre sa notification et le 31 décembre 2027 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de sous-concession et ses annexes avec la SAS LA PLAGES, Mathilde DURAND-ADELIN, et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur.

8. ATTRIBUTION DE LA SOUS-CONCESSION DE PLAGES (LOT N°H) - APPROBATION DU CHOIX DU SOUS-CONCESSIONNAIRE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE SOUS-CONCESSION - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Conseil Municipal approuve le choix de l'EURL LE BAR DES FLOTS, Isabelle SAMSON, comme sous-concessionnaire du lot H ainsi que le projet de convention de sous-concession de plage lot H d'une durée comprise entre sa notification et le 31 décembre 2027 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de sous-concession et ses annexes avec l'EURL LE BAR DES FLOTS, Isabelle SAMSON, et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur.

9. ATTRIBUTION DE LA SOUS-CONCESSION DE PLAGES (LOT N°I) - APPROBATION DU CHOIX DU SOUS-CONCESSIONNAIRE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE SOUS-CONCESSION - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Conseil Municipal approuve le choix de la SARL TRIANON, Fabrice DESPLAS, comme sous-concessionnaire du lot I ainsi que le projet de convention de sous-concession de plage lot I d'une durée comprise entre sa notification et le 31 décembre 2027 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de sous-concession et ses annexes avec la SARL TRIANON, Fabrice DESPLAS, et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur.

10. ATTRIBUTION DE LA SOUS-CONCESSION DE PLAGE (LOT N°J) - APPROBATION DU CHOIX DU SOUS-CONCESSIONNAIRE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE SOUS-CONCESSION - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Conseil Municipal approuve le choix de l'EURL LES BAINS DES BICHES, Gilles GAIGÉARD, comme sous-concessionnaire du lot J ainsi que le projet de convention de sous-concession de plage lot J d'une durée comprise entre sa notification et le 31 décembre 2027 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de sous-concession et ses annexes avec l'EURL LES BAINS DES BICHES, Gilles GAIGÉARD, et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur.

11. ATTRIBUTION DE LA SOUS-CONCESSION DE PLAGE (LOT N°K) - DECLARATION D'INFRUCTUOSITE DE LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION DU LOT K

Le Conseil Municipal déclare le caractère infructueux de la procédure d'attribution du lot K de sous-concession de plage et la classe sans suite en raison de l'absence de candidat et d'offre pour ce lot.

12. ATTRIBUTION DE LA SOUS-CONCESSION DE PLAGE (LOT N°L) - APPROBATION DU CHOIX DU SOUS-CONCESSIONNAIRE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE SOUS-CONCESSION - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Conseil Municipal approuve le choix de l'EURL LE LAGON BLEU, Christian ROYEZ, comme sous-concessionnaire du lot L ainsi que le projet de convention de sous-concession de plage lot L d'une durée comprise entre sa notification et le 31 décembre 2027 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de sous-concession et ses annexes avec l'EURL LE LAGON BLEU, Christian ROYEZ, et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur.

13. ATTRIBUTION DE LA SOUS-CONCESSION DE PLAGE (LOT N°M) - APPROBATION DU CHOIX DU SOUS-CONCESSIONNAIRE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE SOUS-CONCESSION - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Conseil Municipal approuve le choix de l'EURL BAINS LES MOUETTES, Alexis BAUDRILLER, comme sous-concessionnaire du lot M ainsi que le projet de convention de sous-concession de plage lot M d'une durée comprise entre sa notification et le 31 décembre 2027 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de sous-concession et ses annexes avec l'EURL BAINS LES MOUETTES, Alexis BAUDRILLER, et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur.

14. ATTRIBUTION DE LA SOUS-CONCESSION DE PLAGE (LOT N°N) - APPROBATION DU CHOIX DU SOUS-CONCESSIONNAIRE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE SOUS-CONCESSION - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Conseil Municipal approuve le choix de Nicolas TOURNOIS, comme sous-concessionnaire du lot N ainsi que le projet de convention de sous-concession de plage lot N d'une durée comprise entre sa notification et le 31 décembre 2027 et autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de sous-concession et ses annexes avec Nicolas TOURNOIS, et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur.

15. ATTRIBUTION DE LA SOUS-CONCESSION DE PLAGE (LOT N°O) - APPROBATION DU CHOIX DU SOUS-CONCESSIONNAIRE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE SOUS-CONCESSION - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Conseil Municipal approuve le choix de la SARL LES BAINS DE MER SABLAI, Christophe et Laurence BONNAUDET, comme sous-concessionnaire du lot O ainsi que le projet de convention de sous-concession de plage lot O d'une durée comprise entre sa notification et le 31 décembre 2027 et autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de sous-concession et ses annexes avec la SARL LES BAINS DE MER SABLAI, Christophe et Laurence BONNAUDET, et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur.

16. ATTRIBUTION DE LA SOUS-CONCESSION DE PLAGE (LOT N°P) - APPROBATION DU CHOIX DU SOUS-CONCESSIONNAIRE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE SOUS-CONCESSION - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Conseil Municipal approuve le choix de la SARL CLUB DES AS, Vanessa BART, comme sous-concessionnaire du lot P ainsi que le projet de convention de sous-concession de plage lot P d'une durée comprise entre sa notification et le 31 décembre 2027 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de sous-concession et ses annexes avec la SARL CLUB DES AS, Vanessa BART, et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur.

17. ATTRIBUTION DE LA SOUS-CONCESSION DE PLAGE (LOT N°Q) - APPROBATION DU CHOIX DU SOUS-CONCESSIONNAIRE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE SOUS-CONCESSION - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Conseil Municipal approuve le choix de la SAS CLUB DES MOUETTES, Luc BARANGER, comme sous-concessionnaire du lot Q ainsi que le projet de convention de sous-concession de plage lot Q d'une durée comprise entre sa notification et le 31 décembre 2027 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de sous-concession et ses annexes avec la SAS CLUB DES MOUETTES, Luc BARANGER, et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur.

18. ATTRIBUTION DE LA SOUS-CONCESSION DE PLAGE (LOT N°R) - APPROBATION DU CHOIX DU SOUS-CONCESSIONNAIRE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE SOUS-CONCESSION - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Conseil Municipal approuve le choix de l'EURL LE KIF L'EAU, Hedia PITRA, comme sous-concessionnaire du lot R ainsi que le projet de convention de sous-concession de plage lot R d'une durée comprise entre sa notification et le 31 décembre 2027 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de sous-concession et ses annexes avec l'EURL LE KIF L'EAU, Hedia PITRA, et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur.

19. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES OLLONNES

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle rédaction des statuts résultant de la modification de la compétence facultative « petite enfance ».

20. CASINO DES ATLANTES - APPROBATION DU CHANGEMENT DE CONTROLE DE LA SOCIETE DELEGATAIRE - AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public du Casino des Atlantes signée le 11 mars 2014 qui acte le changement de contrôle du délégataire au profit de la société Vikings Casinos SAS, le délégataire demeurant en l'espèce la société Casino des Atlantes et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n°2.

21. SUBVENTION OPERATION ROUTE PECHE 2016

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 1 000 € au Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins des Pays de la Loire(COREPEM).

22. PARTICIPATION FINANCIERE A LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Le Conseil Municipal approuve le subventionnement de la destruction des nids de frelons asiatiques pour toute demande conforme aux conditions, à hauteur de 50 € par facture et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette aide financière.

23. DEMANDE DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE GESTION DE PORT OLONA AU SENS DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI NOTRE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour solliciter auprès du Département l'exercice de la compétence au sens de l'article 22 alinéa 1 de la loi NOTRe pour la plaisance sur le périmètre de Port Olona I et Port Olona II, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche en vue de ce transfert de compétence et à signer tout document visant à la mise en œuvre du transfert de l'exercice de la compétence plaisance au profit de la Ville des Sables d'Olonne sur le périmètre de Port Olona I et Port Olona II.

- FINANCES -

24. CONTRAT DE PRET DEXIA CREDIT LOCAL - REMBOURSEMENT ANTICIPE - CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LE VERSEMENT DU FONDS DE SOUTIEN

Le Conseil Municipal réaffirme un avis favorable donné à la transaction prise par décision du 16 juin 2014, émet un avis favorable à la convention à intervenir avec le représentant de l'État pour permettre le versement de l'aide accordée et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

- RESSOURCES HUMAINES -

25. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN SALARIÉ AUPRÈS DE L'ISO

Le Conseil Municipal décide de recruter par la voie de la mise à disposition un salarié du Comité Départemental de Voile de Vendée et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

26. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal adopte la modification du tableau des effectifs.

- CADRE DE VIE - URBANISME - BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT DURABLE - AFFAIRES FONCIERES

27. AIDES A L'HABITAT - ATTRIBUTION DES PRIMES VILLE - ANNEE 2016

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'aides financières pour la réhabilitation de l'habitat ancien.

28. AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION D'UN DELAISSE DE VOIRIE SITUE RUE DU BEAUPRE ET ALLEE DES GAZELLES APPARTENANT A MONSIEUR DESGRANGES

Le Conseil Municipal décide d'acquérir moyennant l'euro symbolique auprès de Monsieur François DESGRANGES, la parcelle cadastrée Bl n° 360p située rue du Beaupré et Allée des Gazelles et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente administratif à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

- VOIRIE - ASSAINISSEMENT -

29. CLASSEMENT DEFINITIF DANS LE DOMAINE PUBLIC - ALLEE DE LA FLEUR DE SEL

Le Conseil Municipal décide de classer définitivement dans le domaine public l'allée de la Fleur de Sel pour une surface de 2101 m² et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la régularisation des emprises concernées.

30. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA GEODETECTION ET LE GEOREFERENCMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal décide de l'adhésion de la Ville des Sables d'Olonne au groupement de commande pour le marché « Géodétection et géoréférencement des réseaux d'éclairage public », autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, décide du remboursement des frais de gestion évalués à 417 € exposés par le coordonnateur conformément aux dispositions de la convention, s'engage à exécuter le marché avec la (ou les) entreprise(s) retenue(s) et à régler les sommes dues au titre du marché.

- EDUCATION - JEUNESSE -

31. AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT CAF

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement CAF pour l'aide au financement des frais de transport.